

Parc national des Calanques

Objectif 04: Proposer la création de réserves intégrales

[...]

Mesures partenariales contribuant à l'atteinte de l'Objectif IV

- **Mesure partenariale 18 : Constituer des dossiers de création des réserves permettant d'engager la concertation**

Les acteurs locaux seront associés à la définition des objectifs et des modalités de réglementation des réserves intégrales et à la délimitation de leur périmètre. La communauté scientifique s'engagera sur des protocoles de suivi reproductibles. Les activités scientifiques se déroulant dans les réserves intégrales feront l'objet d'une information régulière des acteurs locaux. Le périmètre des réserves sera balisé et une signalétique adaptée permettra d'informer le public, notamment sur les enjeux justifiant leur création.

Rôle de l'Établissement public

Stimule la concertation, la recherche et les suivis à long terme
Porte les études préalables
Mobilise son Conseil scientifique

Contributions attendues des communes adhérentes

Contribuent à la réflexion
Participent à la sensibilisation du public

Principaux autres partenaires à associer

Propriétaires fonciers et gestionnaires organismes de recherche, usagers des sites.

La mesure partenariale 18 s'applique sur les espaces à vocation de réserve intégrale

Page 86 de la Charte PNCaI
Référence ID de l'article : #2631
Auteur : Alicia Lambert
Dernière mise à jour : 2014-06-04 09:51